



AVIS À LA POPULATION

NEMO NEWS

Lancée il y a un an, l'application mobile NEMO News a pour objectif de réunir toutes les informations officielles du canton et des communes en direct et dans votre poche.

21 communes, dont La Chaux-du-Milieu, ont aujourd'hui choisi de communiquer à travers NEMO News, tout comme Tourisme neuchâtelois, TransN, l'ECAP, le SCAN ou encore le culturoscopE.

Pour rester informé des dernières actualités de votre commune, n'hésitez pas à télécharger l'application.

COMMISSAIRE DE POLICE DU FEU

La commune est à la recherche de commissaires de Police du feu prêts à se former pour contrôler la mise en conformité des bâtiments demandés par l'ECAP.

Pour tout renseignement, contactez l'administration communale.

VIDANGE DES FOSSES

Par cet avis, nous invitons toutes les personnes intéressées à faire vidanger leur fosse à s'inscrire auprès de l'administration communale par téléphone au 032 936 11 19 ou par mail à commune.chaux-du-milieu@ne.ch.

Pour ce printemps : inscription jusqu'au 30 avril 2026

Pour cet automne : inscription jusqu'au 31 août 2026

PARKING LES TAILLÈRES

Pour ceux ayant pris l'abonnement l'année dernière, n'oubliez pas de venir vous acquitter des CHF 10.00 pour 2026 à l'administration communale. Sans l'émolument, l'abonnement ne se prolonge pas.

CHAMPS, PÂTURAGES ET FORÊTS

La belle saison approche gentiment et c'est l'occasion de vous rappeler quelques règles à respecter.

Dès le 1er mai, il est déconseillé de marcher dans les champs afin d'éviter d'endommager les cultures.

Les chiens doivent être tenus en laisse lors de vos promenades en forêts durant la période du 15 avril au 30 juin afin de ne pas déranger la mise bas et le nourrissage des jeunes animaux.

Concernant les chiens, nous vous rappelons encore une fois qu'il est indispensable de ramasser leurs déjections car celles-ci peuvent être toxiques pour le bétail.

Pour les personnes possédant des drones, nous vous demandons de ne pas les faire voler près du bétail afin d'éviter les mouvements de panique dans les troupeaux.

CHATS

Il a été constaté que la population d'oiseaux présente dans notre région décline d'année en année. Face à ce phénomène et afin de préserver la faune locale, nous sollicitons votre aide en munissant vos chats d'un collier avec une petite clochette.

De plus, afin de maîtriser la population féline, nous vous encourageons à faire stériliser vos chats et à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne se reproduisent pas de manière incontrôlée.

FSRM KIDS

En collaboration avec FSRM kids, un atelier pour enfants de 11 à 15 ans avec la construction d'une boussole électronique avec lampe de poche aura à nouveau lieu le 29 avril prochain dans notre commune.

Vous pouvez vous inscrire directement en ligne en allant sur le site www.fsrm-kids.ch.

ACTIVITÉS BRUYANTES

Avec le retour du printemps, le moment est venu de s'occuper des jardins et des alentours des propriétés. Afin que cela se fasse dans le respect du voisinage, les travaux bruyants sont autorisés les jours ouvrables de 07h00 à 22h00.

NOUVELLE ASSOCIATION

L'association pour la sauvegarde du patrimoine bâti de la commune de la Chaux-du-Milieu a été créée le 12 février 2026. L'Association a pour but de soutenir financièrement la sauvegarde, la conservation et la restauration du patrimoine bâti de La Chaux-du-Milieu, en participant aux recherches de fonds entreprises dans ce but.

L'Association soutient aussi bien les projets qui concernent les bâtisses publiques que ceux qui concernent les bâtisses privées mis à l'inventaire ou recensés aux termes de la loi sur la sauvegarde du patrimoine.

La première assemblée générale de l'association aura lieu le 19 juin 2026 au Temple à 18h00.

Toute personne intéressée à rejoindre l'association est la bienvenue et peut s'inscrire auprès de l'administration communale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Les prochaines séances du Conseil général auront lieu à la salle des sociétés du collège :

- Lundi 15 juin 2026 à 20h00
- Lundi 14 septembre 2026 à 20h00
- Lundi 7 décembre 2026 à 20h00

SACS DE POUBELLE

Pour rappel, la commune remet 20 sacs officiels de 35 litres par an par enfant âgé de 0-3 ans révolus aux parents qui en font la demande auprès de l'administration communale.

Il en est de même pour les personnes âgées, sur présentation d'un certificat médical.